



CHAMPIONNATS VAUDOIS SIMPLES 2024 - OPEN

Samedi 1 et Dimanche 2 juin 2024
STADE PIERRE DE COUBERTIN , LAUSANNE – VIDY

REGLEMENTS

1. Organisateur

Stade Lausanne Athlétise, sur mandat de l'Association Cantonale Vaudoise d'Athlétisme (ACVA)

2. Règlement

Les championnats se déroulent selon les dispositions des RC et RO en vigueur. La compétition est ouverte aux athlètes d'autres cantons et de la France voisine, cependant les titres et les médailles sont réservés aux athlètes inscrits dans des clubs vaudois (voir sous « Médailles »).

3. Médailles

Pour chaque discipline, une médaille sera remise aux trois premiers athlètes vaudois (ayant une licence Swiss Athletics dans un club du canton de Vaud).

Le premier licencié de chaque catégorie reçoit l'insigne de champion si il y a au moins 3 participants vaudois.

4. Catégories et disciplines

Selon les horaires provisoire et définitif (prévu le 29.05.24).

5. Horaire

L'horaire provisoire est disponible sur le site du Stade Lausanne :

<https://www.stade-lausanne.ch/>.

L'horaire définitif sera disponible sur le même site au plus tard le mercredi 29.05.2024.

6. Epreuves Supprimées

Une discipline pour une catégorie donnée sera annulée s'il y a moins de trois inscriptions. Les concurrents inscrits dans une discipline supprimée seront automatiquement regroupés pour la même discipline dans une catégorie d'âge supérieure à moins qu'ils ne modifient leur inscription avant le lundi à minuit (27.05.2024) précédant la manifestation.

7. Inscriptions

Inscriptions avant le 22 mai 2024, par le biais du site de la fédération suisses d'athlétisme : <http://www.swiss-athletics.ch>. Les inscriptions ou modifications tardives, ainsi que le jour de la manifestation, ne seront pas acceptées.

Les finances d'inscription ne sont pas remboursées en cas de non participation.

8. Confirmation

Pour chacune des épreuves, chaque athlète devra **confirmer** sa participation en cochant son nom sur les feuilles de disciplines affichées. Ceux qui ne remplissent pas cette condition seront éliminés.

9. Rassemblement

Sur l'emplacement du concours.

- Courses : 15 minutes avant le début de la compétition
- Disciplines techniques : 30 minutes avant le début de la compétition
- Saut à la perche : 45 minutes avant le début de la compétition
- L'athlète qui participe simultanément à plusieurs épreuves se présente en priorité au départ des courses. Il avertira le responsable de l'emplacement du concours.

10. Qualification

Courses

Le mode de qualification pour les courses sera communiqué en fonction du nombre d'inscrits avant le départ des séries éliminatoires.

Si le nombre de coureurs ayant confirmés leur participation n'est pas suffisante pour organiser des courses éliminatoires, la finale aura lieu à l'heure prévue pour les séries.

Lancers, Longueur et Triple saut

Chaque athlète a droit à trois essais. Les huit premiers de chaque catégorie sont qualifiés pour la finale.

Hauteur

F, U20, U18 : de 5cm en 5cm jusqu'à 1m55 puis 3cm

U16 F : de 5cm en 5cm jusqu'à 1m45 puis 3cm

U14 F : de 5cm en 5cm jusqu'à 1m40 puis 3cm

U12 F : de 5cm en 5cm jusqu'à 1m25 puis 3cm

M, U20, U18 : de 5cm en 5cm jusqu'à 1m75 puis 3cm

U16 M : de 5cm en 5cm jusqu'à 1m65 puis 3cm

U14 M : de 5cm en 5cm jusqu'à 1m50 puis 3cm

U12 M : de 5cm en 5cm jusqu'à 1m30 puis 3cm

Perche

F : de 20cm en 20cm jusqu'à 2m60 puis 10cm

U16 F : de 20cm en 20cm jusqu'à 2m40 puis 10cm

M : de 20cm en 20cm jusqu'à 3m60 puis 10cm

U16 M : de 20cm en 20cm jusqu'à 2m80 puis 10cm

Exception :

Pour les concours de longueur, poids & balle des écoliers (ères) (U12 & U14) :

4 essais pour tous les concurrents, pas de finale.

11. Engins

Les engins personnels peuvent être utilisés. Ils seront présentés pour contrôle avant le début de la compétition et munis d'une marque distinctive. Les athlètes sont responsables de leur matériel. Les engins individuels sont à disposition de tous les concurrents, pendant le concours.

12. Tenue

Les athlètes portent le maillot de leur club ou un maillot neutre.

13. Echauffement

L'échauffement n'est pas autorisé dans l'enceinte du stade hormis les échauffement après rassemblement.

14. Samaritains

Un poste sanitaire sera installé au stade, derrière départ du 100 mètres (local N° 5).

15. Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

16. Résultats

Ils seront affichés après chaque épreuve. La liste complète sera disponible sur le site du Stade Lausanne Athlétisme <https://www.stade-lausanne.ch/>. Il est aussi possible de suivre les résultats en direct sur <https://swiss-athletics.ch/fr/live-results/>.

17. Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Rémi Laure par e-mail remi.laure@outlook.com